

21 juin 2013

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 20 juin 2013 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 7ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité

32 conseillers sont présents, 13 sont excusés.

Excusés :

Baudet Hélène, Blanchoud François, Christener Paul, Durussel Nicole, Frei Jean-Claude, Garcia-Franco Angel, Landrove Antonio, Losey Helen, Maillard Sébastien, Michel Glenn, Muehlemann Marianne, Mueller Cédric, Mueller Sylvie.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Suite à l'interpellation de Monsieur Coletta lors du dernier conseil, la commission de gestion et des finances a transmis un rapport. Le président donnera lecture de ce document au point 9 de l'ordre du jour.

Monsieur Antonio Landrove a annoncé sa démission pour le 30 juin 2013. Il sera remplacé par le premier vienne en suite, soit M. Daniel Grenno.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2013;
2. Communication(s) de la Municipalité;
3. **Préavis No 005/13** - comptes 2012;
4. **Préavis No 002/13** - adhésion à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours - adoption des statuts de l'Association intercommunale SDIS Nyon-Dôle;
5. **Préavis No 004/13** - demandant un crédit d'investissement de Fr. 486'000.-- destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le chemin du Molard et le remplacement en parallèle des collecteurs eaux claires et eaux usées;
6. **Préavis No 003/13** - programme des investissements régionaux (PIR);
7. Nouvelle Loi sur les communes - nomination d'un groupe de travail de 5 personnes pour la réalisation d'un projet de réadaptation du règlement du Conseil communal ;
8. Elections statutaires;
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé et accepté à main levée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2013.

Mme Elisabeth Mertens précise qu'elle a été élue comme scrutatrice suppléante.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2013 est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

Relation Communes – Canton

La réalité financière d'une grande majorité des communes vaudoises vire progressivement au rouge en raison des charges induites par le canton, facture sociale en tête. Ce sont nos marges d'autofinancement et nos capacités d'investissement qui s'érodent. Face à ce renversement de situation, l'union des communes vaudoises engage un processus de négociation entre le canton et les communes. Le canton renoncerait sur les années 2013 et 2014 au rattrapage des montants dus au titre de la facture sociale 2011 et 2012 pour un total de plus de 20 millions de francs, un geste ponctuel et limité dans le temps. L'UCV négocie dans le but d'obtenir un rééquilibrage durable et équitable de la répartition des charges entre cantons et communes

Changins

La station de recherche agronomique dont le territoire est en partie sur notre commune va construire un nouveau bâtiment d'envergure qui abritera plusieurs laboratoires et des serres. La première pierre sera posée à l'occasion d'une manifestation le 5 juillet prochain.

Contrôle de vitesse

Des contrôles de vitesse avec la collaboration de la gendarmerie ont été effectués sur les routes de Trélex en zone artisanale et sur la route cantonale Duillier – Genolier. Les résultats sont les suivants : 831 véhicules contrôlés sur la route de Trélex dont 9 dénonciations. 265 véhicules contrôlés sur la route de Genolier avec 6 dénonciations.

La situation relevée est préoccupante quant aux excès de vitesse. La planification d'autres contrôles à cet emplacement se feront si on devait observer un changement de comportement des conducteurs.

D'autres comptages seront effectués plus au centre du village avec l'appareil de mesure intercommunal et la Municipalité tiendra informé le conseil des résultats obtenus.

Stationnement

Les panneaux limitant le stationnement au centre communal ont été mis en place, peut-être un peu drastiquement, mais il n'y a plus de véhicules ventouses et les utilisateurs du centre communal trouvent des places de parking libres.

Carrefour route de l'Etraz

Suite à l'amendement déposé au conseil à Prangins, une rencontre a eu lieu avec le service cantonal des routes. Un compromis a été trouvé et la réalisation se fera selon les plans déposés à l'enquête publique. Des comptages seront effectués par le canton sur une durée de six mois afin d'évaluer la conformité de l'aménagement provisoire prévu sur le tronçon Prangins – Pont-Farbel et de déterminer la réalisation définitive de ce tronçon.

La Municipalité peut dès lors affirmer que les subventions seront allouées et que les travaux devraient commencer début septembre pour une durée de 3 à 4 mois. La commune de Duillier sera conviée aux diverses séances de coordination et suivra de près ce chantier si attendu.

➤ **Claude Bosson**

Assainissement de la butte de tir :

Suite à la visite de l'officier fédéral de tir, nous avons rechargé et aménagé la butte selon ses directives et les normes en vigueur.

La demande pour la subvention fédérale de 8'000 F par cible, soit 48'000 F a été envoyée à qui de droit.

Il reste à obtenir la validation définitive de l'officier fédéral et de procéder au reboisement cet automne.

Le préavis pour le crédit supplémentaire suivra.

Chemin du Four

Le projet du chemin du Four est prévu en deux étapes, la première devrait démarrer pendant les vacances. Elle consistera à ouvrir le chemin, à aménager les conduites d'EC, d'EU et à poser les pavés sur toute la longueur.

La deuxième étape est prévue dès mi-août, soit après les derniers traitements mécanisés des vignes, de façon à ne pas pénaliser les exploitants. Cette étape consistera à ouvrir et à poser la nouvelle conduite d'ESP côté sud du mur.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

Le PPA est toujours en consultation auprès des services de l'Etat. Une réponse est attendue pour la fin de ce mois. Le projet est sous toit, un appel d'offre via les marchés publics va être réalisé courant de cet été. Un préavis sera certainement soumis au conseil à l'occasion de la prochaine séance. Le projet pourrait être mis à l'enquête durant cet automne. Avec un retour positif du canton, l'ouverture de la déchetterie intercommunale pourrait être envisagée pour fin 2014 / début 2015.

Déchetterie provisoire

Le canton a délivré les autorisations nécessaires. Cette réalisation est actuellement bloquée par 3 oppositions que notre autorité doit lever et par un nouveau recours.

Le Conseil d'Etat a, en date du 29 mai dernier, confirmé au référendaire la non-recevabilité de la demande de référendum contre la réalisation de cette déchetterie. Un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal contre la décision du Conseil d'Etat.

La commune est dans une situation délicate et la Municipalité décidera de la stratégie à adopter lorsque le Tribunal cantonal aura statué sur ce recours qui bloque actuellement la réalisation de cette déchetterie.

Notre Ecoparc reste actuellement tel qu'il est. Cette situation d'attente implique que certains points de la directive du règlement sur la gestion des déchets ne sont pas encore clairement définis.

La municipalité reconnaît que la situation n'est pas évidente et elle essaie d'informer aux mieux les citoyens par le biais de bulletin d'information.

Depuis l'introduction de la taxe au sac, deux bulletins ont été distribués en tout ménage ainsi qu'un dépliant du Sessa, intitulé Info & Intox.

Gestion des déchets - Introduction de la taxe au sac

Depuis l'introduction de la taxe au sac, le volume des ordures ménagères a diminué de manière significative et l'ensemble des citoyens sont à féliciter pour ces résultats.

La moyenne récoltée par tournée depuis l'introduction de la taxe est de 2.06 tonnes alors que la moyenne annuelle de l'année 2012 était de 4,69 tonnes.

Nous sommes bien en dessus des 20 à 30% de diminution que nous espérions atteindre puisque ces chiffres démontrent une baisse de plus de 56% de nos ordures ménagères.

Sécurité et signalisation

Les travaux de signalisation annoncés lors du dernier conseil n'ont pas encore été entrepris. Ils devraient être réalisés dans le courant de cet été. Le miroir suggéré au chemin du Molard a par contre été posé.

Routes

La deuxième étape des travaux de réfection de nos chaussées prévue courant mai a pris du retard à cause des conditions météorologiques de ces dernières semaines. Ces travaux se dérouleront les 3 et 4 juillet prochains.

Transformation de l'ancienne poste

Suite à une opposition de l'architecte qui avait dessiné à l'époque le centre communal, le projet a dû être quelque peu modifié. Ce dernier s'opposait à la verrière qui avait été initialement prévue sur l'avant du bâtiment. Notre architecte a dès lors repensé cet espace. Il gardera le même volume et la même fonction, mais sera moins vitré. Il ne donnera dès lors plus l'aspect d'une verrière. Cela n'aura pas d'incidence significative sur le budget. L'opposition est maintenant retirée et les travaux ont pu commencer avec 3 à 4 mois de retard.

Malheureusement, ce bâtiment contenait beaucoup d'amiante. La première phase des travaux a donc été le désamiantage qui a duré près de 3 semaines. Les vrais travaux sont maintenant en cours. Les bureaux de notre administration communale devraient pouvoir déménager entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine.

Espace vert

Le but de football a été remplacé. Le « FC Duillier » peut donc reprendre ses entraînements.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

CAPS

Lors du Conseil communal du 27 septembre 2012, vous avez approuvé la création de notre CAPS (Cantine avec Activités Post Scolaires). Après presque une année d'activité, for est de constater que cette structure répond à un réel besoin de notre population, puisque le nombre d'écoliers inscrits ne cesse d'augmenter. De ce fait, les charges financières liées au fonctionnement de la CAPS sont moins importantes que prévues au budget. De plus, les communes voisines ont donné leur accord pour un financement proportionnel aux heures utilisées par « leurs » enfants.

Pour la prochaine rentrée d'août 2013, toutes les classes seront à nouveau occupées par près de 120 élèves.

Cette augmentation significative du nombre d'écoliers nous oblige à revoir notre offre d'accueil à la hausse. En effet, la mise en place de la LEO (Lois sur l'Enseignement Obligatoire) et des pôles Harmos, va engendrer des modifications dans les horaires scolaires, en autres.

C'est pourquoi la CAPS ouvrira également ses portes tous les matins ainsi que le mercredi midi, afin de répondre à une demande justifiable des parents qui travaillent. En effet, l'école de Duillier n'accueillera pas les élèves avant 8h30 le matin, horaire peu compatible avec la plupart des milieux professionnels. Nous avons choisi de gérer notre structure de manière indépendante, ce qui nous permet d'adapter l'offre en fonction des besoins des familles et des horaires de l'école.

Evolution de la fréquentation de la CAPS

Inscriptions septembre 2012 : 36 enfants inscrits – 5 n'habitant pas Duillier

	Midi	Sieste	Après-midi
Lundi	13	3	6
Mardi	20	3	7
Jeudi	23	4	9
Vendredi	15	4	4

Préinscriptions août 2013 : 53 enfants sont préinscrits – 15 n'habitent pas Duillier

	Matin	Midi	Sieste	Après-midi
Lundi	3	26	5	14
Mardi	4	32	6	17
Mercredi	2	10	FERME	FERME
Jeudi	4	44	8	24
Vendredi	3	22	3	12

En attendant que le greffe et la CAPS puissent emménager dans leurs nouveaux locaux, la Direction de l'école nous a donné son accord pour utiliser la salle de couture en dehors des heures de cours. Cette solution provisoire nous permet d'accueillir au maximum 24 enfants. Pour les repas, les autorisations de la SPJ nous sont octroyées pour 48 enfants dans le foyer du centre communal.

Le personnel de la CAPS sera composé de 2 éducatrices diplômées (puisque l'une d'entre elles termine sa formation) et d'auxiliaires pour les midis, selon besoins. En plus de leur cahier des charges, elles assureront également le pédibus, puisqu'aucun citoyen de Duillier n'a souhaité prendre la relève de ce service.

La commune de Duillier a mis en place une structure d'accueil autonome en plein essor. Son succès nous démontre que la CAPS répond à un réel besoin de notre population actuelle. Un grand merci à l'équipe en place, qui par son professionnalisme et sa motivation est à la base de cette réussite.

D'autre part, Mme Coddron nous a exposé son souhait de créer une Association du Petit Casse-Croûte, afin d'accueillir des enfants de la région pendant les vacances scolaires. Comme cette association est totalement séparée de la CAPS, tant par sa gestion financière que par son organisation, la municipalité a décidé d'encourager cette démarche en proposant la mise à disposition des locaux. De plus, en cas de bénéfice de l'association, une partie de ces recettes sera versée sur le compte de la CAPS. Cela permettra de diminuer les charges de notre structure communale.

ECOLE

Les 2 enseignantes de Vich, dont Mme Mallia de Duillier, occuperont les 2 classes du pavillon pour leur dernière année d'enseignement. Avec Mme Volluz, ce ne seront pas moins de 3 maîtresses à Duillier, qui prendront leur retraite prochainement. Cela nous prévaut une belle fête de fin d'année scolaire dans notre village l'année prochaine.

Dans les grands changements dus à la mise en place de la LEO, il y a l'obligation pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus de commencer l'école, ainsi que la primarisation des degrés 1 à 8. Ainsi les élèves qui terminent leur année scolaire ces prochains jours sauteront d'un coup 2 ans dès la rentrée d'août. Cela provient du fait que le 1^{ère} enfantine devient 1^{ère} primaire, donc la 1^{ère} primaire devient la 3^{ème}, etc...

Afin d'utiliser au mieux les locaux à disposition, un accord a été trouvé avec la direction des écoles. Ainsi toute la volée des 8^{ème} (6^{ème}) sera scolarisée à Vich. Cette solution raisonnable permet de désengorger Begnins, d'utiliser une école vide à moins de 5 minutes et de permettre progressivement la mise en place des futurs pôles Harmos, effectifs au plus tard pour la rentrée d'août 2015, mais au mieux dès que les classes supplémentaires seront construites à Le Vaud. Une cantine communale et des devoirs surveillés seront à disposition des élèves à Vich.

Concernant l'Aise, vous aurez certainement lu dans la presse que le Président M. Lohri, a dû démissionner de son poste au 30 juin. Ce départ exigé par la préfecture, découle d'un climat de tension et d'un disfonctionnement total au sein du Codir de l'Aise qui est arrivé à un point de non retour. La moitié des membres, dont je fais partie, souhaitait cette démission.

Un nouveau président sera élu lors du prochain Conseil Intercommunal de l'Aise. Dans l'intervalle, le vice-président, M. Menoud de Coinsins, assurera la présidence par intérim.

AÎNES

Notre traditionnelle course des aînés s'est déroulée mardi sous un soleil radieux. Une très belle journée avec 57 participants. Au programme, visite du Papiliorama, filets de perches au bord du lac de Morat et goûter au musée du Blé d'Echallens.

3. Préavis No 005/13 - comptes 2012;

Oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;

André Staubli : quelles sont les raisons de l'écart des revenus des personnes physiques ?

Michel Peytregnet : actuellement, nous n'avons pas de camembert par tranche de revenu. Nous avons toujours de gros contribuables au sein de la commune, mais leur revenu a diminué. On réfléchit à l'idée d'avoir une image de la situation des revenus, mais c'est difficile de la réaliser sans mettre en évidence, lorsque le nombre de contribuable est faible, le revenu de certains citoyens.

Le préavis est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

4. Préavis No 002/13 - adhésion à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours - adoption des statuts de l'Association intercommunale SDIS Nyon-Dôle;

Oui le rapport de la commission de gestion et des finances;

Oui le rapport de la commission ad hoc;

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 004/13 - demandant un crédit d'investissement de Fr. 486'000.-- destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le chemin du Molard et le remplacement en parallèle des collecteurs eaux claires et eaux usées;

Oui le rapport de la commission de gestion et des finances;

Oui le rapport de la commission ad hoc;

Claude Bosson : approché par les riverains, la Municipalité est favorable à la mise en place du gaz

José Riquez : est-ce qu'on a une idée du coût de la conduite de gaz ?

Claude Bosson : la conduite principale sera prise en charge intégralement par les SI Nyon et des propositions seront faites aux propriétaires avec un prix préférentiel pour le raccordement.

Christian Chambordon : comment sera le revêtement bitumeux ?

Claude Bosson : la route ne sera pas refaite complètement. Le revêtement sera fait avec une couche finalisée. C'est un revêtement provisoire.

Sascha Linder : par rapport à la fibre optique, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de mettre en place un tube vide ?

Claude Bosson : la SEIC fait partie du projet. Duillier est déjà bien aménagé au niveau des tubes optiques. Pour Duillier, il est planifié d'équiper l'ensemble du village en 2016.

Sascha Linder : plus il y a de services qui utilisent la fouille, moins cher est le projet vu la répartition des charges.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 003/13 - programme des investissements régionaux (PIR);

Oui le préavis majoritaire de la commission de gestion et des finances;

Oui le préavis minoritaire de la commission de gestion et des finances;

Oui le préavis de la commission ad hoc;

Le syndic: Le PIR est un gros enjeu. Au départ, la Municipalité l'avait refusé. Des séances d'informations ont eu lieu ainsi qu'un débat public. Après coup, la Municipalité n'est pas forcément unanime, mais elle a décidé de préavisier favorablement ce plan.

Christian Chambordon : Je suis favorable au développement de la région, mais je trouve que les revenus liés au droit de mutation sont très aléatoires

Michel Peytregnet : la compréhension du mode de financement de M. Chambordon est correcte. Les communes qui vont croître vont financer le plus le plan d'investissement, mais en cas d'érosion des revenus d'impôts il y a un risque pour l'avenir au niveau du financement ;

José Riquez : les projets sont intéressants. Cependant aujourd'hui la dynamique est de diminuer les strates au lieu de rajouter des couches supplémentaires. Cela me pose un problème de créer un nouveau niveau entre les communes et le canton. A-t-on vraiment besoin d'ajouter une structure supplémentaire ?

Rudolf Schwaerzel : Le canton a démissionné au niveau régional, il ne s'est pas démontré dynamique. Des crédits de constructions ont été octroyés, mais aucun développement au niveau des infrastructures n'a été créé (autoroute, gare). Cela doit se résoudre au niveau régional. Si on ne veut pas être étouffé, on doit être visionnaire et être actif pour le développement de la région.

Le syndic : ce soir, on ne se prononce pas sur la création d'un étage supplémentaire entre le canton et les communes, mais sur un mode de financement. Il faut montrer sa solidarité régionale pour des investissements qui ne peuvent pas être réalisés par une seule commune. Nous devons montrer que la région est dynamique et que nous avons décidé de nous unir pour le bien être des citoyens.

Marco Coletta : ce projet a une influence sur nos comptes. Il faudra faire des choix car on ne peut pas tout avoir.

Le syndic : si la région ne prend pas son destin en main, le canton va imposer ses choix et cela signifiera une perte d'autonomie communale. Le PIR renforce cette autonomie. Si le canton impose, nous ne maîtriserons pas les coûts.

Jean-Daniel Macherel : il y a plus de 40 ans, on parlait déjà de la traversée de la rade. Si on avait su, il aurait mieux fait de la réaliser à ce moment-là. Si on n'a pas de projet aujourd'hui, on pourra attendre encore longtemps un développement pour notre région alors que la population va croître et que les besoins en infrastructure seront plus importants.

Sascha Linder demande le vote au scrutin secret. Il est soutenu par un cinquième des membres présents.

Le vote se déroule selon le scrutin secret.

Après dépouillement par les scrutatrices, le préavis est accepté avec 19 oui et 13 non

7. Nouvelle Loi sur les communes - nomination d'un groupe de travail de 5 personnes pour la réalisation d'un projet de réadaptation du règlement du Conseil communal ;

Le Président précise que la nouvelle loi sur les communes donne des injonctions aux communes, notamment sur les points suivants :

L'élection tacite est prévue.

Le secret de fonction est précisé.

Le droit à l'information est réglementé.

On peut envoyer les convocations par écrit et les autres documents par mail, ce qui permettra d'améliorer la diffusion de l'information et diminuera les coûts.

Formellement, le règlement du conseil communal doit passer par un préavis. Avant, pour simplifier les choses et sur suggestions du préfet, nous voulons mettre en place un groupe de travail et de réflexion pour dresser ce nouveau règlement. Ce règlement sera adressé au canton pour approbation. La Municipalité fera ensuite un préavis et le Conseil votera.

Chantal Binetti, Philippe Gros, Christian Chambordon, José Riquez, Ernest Durussel, Julien Marsens, Claudine Vanat Gachet et le syndic sont intéressés à faire partie de ce groupe de travail.

8. Elections statutaires;

Le Président, Willy Jaques, est réélu par acclamation.

Le Vice-Président, Olivier Chambaz, ainsi que le 2nd Vice-Président, Philippe Gros, sont réélus par acclamation.

Les scrutatrices suppléantes Sylvie Mueller et Elisabeth Mertens, qui deviennent scrutatrices et Beatrix Bischofberger et Maja Stuessi qui deviennent scrutatrices suppléantes, sont réélues par acclamation.

Eric Favre quitte la Commission de gestion et des finances. Christian Chambordon est élu à la Commission de gestion et des finances par acclamation.

Commission de l'urbanisme :

Christian Chambordon, suite à sa nomination, quitte sa fonction à la commission de l'urbanisme. Il est remplacé au sein de cette commission par Sascha Linder qui est élu par acclamation.

9. Divers et propositions individuelles

Eric Favre lit le rapport de la commission de gestion et des finances concernant la question de Marco Coletta sur la manière dont agit la municipalité lors de l'attribution de mandat.

Eric Favre précise que la commission a consulté les offres pour la réfection du centre communal.

Marco Coletta indique qu'il est satisfait de la réponse.

José Riquez : Le critère de contribuable est-il valable constitutionnellement ? Lorsque plusieurs offres sont demandées, sont-elles ouvertes toutes en même temps ?

Eric Favre : concernant le critère de contribuable, je n'ai pas de réponse à apporter.

Le syndic : si la loi sur les marchés publics est applicable, c'est elle qui détermine la procédure à appliquer et la Municipalité ne pourra pas y déroger. Si cette loi ne s'applique pas, c'est le bon sens qui prévaut. Il faut faire travailler prioritairement les entreprises qui paient les impôts dans la commune si leurs offres sont concurrentielles. Ce critère n'est toutefois qu'un des éléments de pondération qui est pris en compte.

Christian Chambordon : dans le cadre des marchés publics, les critères sont prédéfinis et sont très stricts. C'est le prix et la solidité financière qui importe principalement. Dans un marché libre, la commune peut fixer elle-même les critères. Actuellement, les travaux entrepris ne nécessitent pas l'application de la loi sur les marchés publics et c'est plus simple.

Le syndic : lorsque la loi sur les marchés publics ne s'applique pas, la secrétaire ouvre les soumissions, les met dans un dossier et une fois que toutes les soumissions sont rentrées, elle transmet le dossier à la Municipalité. Si un membre est directement concerné, il se récuse.

André Stäubli : lors du dernier enlèvement des déchets encombrants, un immense tas d'objets a été déposé devant la réserve d'eau près de l'épicerie, est-ce qu'une surveillance ne pourrait pas être mise en place ?

Le syndic : la Municipalité déplore ce fait. Comme on est une voie de transit, les personnes extérieures n'ont pas le respect de la réglementation du village. On envisage toutefois de mettre quelque chose en place.

Doris Walgenwitz : est-ce que la salle mise à disposition pour le culte de l'enfance est encore disponible ? Sinon, y a-t-il d'autres salles libres ?

Claudine Vanat Gachet : la Caps l'utilise à la rentrée scolaire jusqu'à la fin des travaux de rénovation du bâtiment communal. Elle ne sera pas disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elle pourrait être libre le mercredi. L'église peut être utilisée durant cette période.

Patricia Maye : suite au déluge de grêle, la benne verte va être prise d'assaut. Qu'est-ce qui peut être mis en place ?

Le syndic : La municipalité va débattre de la situation. Des bennes pourraient être mises en place.

Christian Chambordon : Est-ce qu'il est prévu la révision du règlement de la police des constructions ?

Le syndic : la loi n'est pas encore en vigueur. Il faudra se reposer la question lorsqu'elle le sera.

Eric Blein : je propose d'applaudir Eric Favre pour l'excellent travail accompli en tant que président de la commission de gestion et des finances.

Sascha Linder : je suis surpris qu'une pétition ait été jointe à l'envoi de la convocation au conseil communal.

Le Président : lors de la précédente séance du conseil, il avait été mentionné que la pétition serait annexée au procès-verbal à titre d'information.

Doris Walgenwitz : Quelle suite a été donnée par la Municipalité à la pétition concernant la rénovation du bâtiment communal.

Le syndic : la pétition est du ressort de la Municipalité. Une réponse a été donnée aux personnes concernées.

Doris Walgenwitz : La réponse donnée était très vague

Le Syndic : dans une phase d'élaboration, il est difficile de donner des réponses précises. La Municipalité est attentive aux deniers publics et veillera à ce que les coûts soient inférieurs à ce qui a été budgété.

Christophe Challande : les travaux ont commencé. Les remarques ont été prises en compte. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires en raison du désamiantage. De même, l'AVACA exige pour les handicapés un ascenseur pour atteindre l'étage. Cependant, au vu des soumissions, des économies importantes par rapport au budget alloué sont à prévoir. J'ai bon espoir de venir avec une excellente nouvelle lors du bouclage des comptes.

Christian Chambordon : le Giron des jeunes à Begnins a subi de gros dégâts. Il serait encourageant pour eux que la population passe à cette manifestation pour les soutenir.

Christophe Challande : La jeunesse de Duillier sera présente au corso fleuri avec un char.

Le Président remercie les membres des commissions et les membres du bureau pour le travail accompli ainsi que les personnes présentes. Il souhaite à toutes et tous un bel été et clôt la séance à 22h00.

Le Président

La secrétaire

Willy JAKUES

Brigitte PEREZ